

- Accueil
- Introduction
- Session 1 : une nouvelle méthodologie pour un nouveau census
- Session 2 : la protection des données grâce au swapping

## Pause-café

- Session 3 : démographie, ménages et noyaux familiaux
- Session 4 : marché du travail - Des registres aux variables

## Pause de midi

- Session 5 : enseignement - Intégration des données des communautés
- Session 6 : création d'une base de données « logements »

## Pause-café

- **Session 7 : comment s'effectue la diffusion des données du Census ?**
- Conclusion



## *Journée d'étude Census 2011*

Session 7: Diffusion des résultats

20 janvier 2015



## SESSION 7 : PLAN

1. Résultats agrégés
2. Micro-données: procédure et transmission

- Population = ensemble des personnes domiciliées sur le territoire belge (y compris demandeurs d'asile)  
=> population différente de la population de droit
- Définitions des variables et choix des modalités conforme aux règles d'Eurostat
- Nouvelle méthodologie

Résultats du census pas entièrement comparables avec d'autres données publiées par la DG Statistique

# 1. RÉSULTATS AGRÉGÉS

- Site internet: <http://census2011.be/>



## Le census en 38 indicateurs

Découvrez les données fondamentales des 38 indicateurs du Censur jusqu'au niveau communal, au moyen de cartes dynamiques, de brèves analyses et de tableaux de base.



## La base de données du Censur

Grâce à be.STAT, effectuez des recherches dans tous les sets de données disponibles et réalisez vos propres tableaux sur mesure.



## Census European Hub

Comparez la Belgique avec les autres pays de l'Union européenne (UE27) sur le census European Hub, la plateforme d'Eurostat consacrée au Censur.



## Fichiers téléchargeables



## SESSION 7 : PLAN

1. Résultats agrégés
2. Micro-données: procédure et transmission

## 2. MICRO-DONNÉES:PROCEDURE LÉGALE (1/3)

DG Statistique



(Comité de surveillance de la statistique)

Statue sur la demande d'autorisation (30 J)

DG Statistique

Avis technique et juridique (15 J)

Si OK: ⇒ Signature du contrat et  
⇒ Envoi des données selon délais fixés dans contrat



Délai

## 2. MICRO-DONNÉES:PROCEDURE LÉGALE (2/3)

- Influence sur la rapidité de traitement:
  - Critères à respecter (proportionnalité càd que la demande ne doit pas dépasser le cadre de la recherche, définir clairement les objectifs, disposer d'un conseiller en sécurité validé par la CPP, remplir des conditions de conformité, ...)
  - Rédaction de la demande (de façon intelligible, motivée)

**=> Important de prendre contact avec la DG Statistique**

- Formulaires standards à compléter  
(<http://www.privacycommission.be/fr/procedure-autorisation-stat>)



## 2. MICRO-DONNÉES: TRANSMISSION (3/3)

- Niveau de protection:
  - Données codées avant l'envoi
  - Voir: <http://www.privacycommission.be/fr/procedure-autorisation-stat>
  
- Transmissions :
  - Server Sftp ou CD-Rom
  - Chiffrées (AES or RSA)

# Questions





***MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION***